



[conseil municipal #60]

Jeudi 8 octobre 2009

«Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

-0-

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjoint

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes ONDARTS, HERVELIN, M. LIÉNARD, Mme PEIGNEGUY, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, Mme KEH, MM. CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme HADIDI qui a donné procuration à M. DEFRANCE (*présente à compter de la question n° 1*)

Mme RIVIERE qui a donné procuration à M. ROUX

M. OLIVE Cédric qui a donné procuration à Mme KEH

Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD (*à compter de la question n° 19*)

Mlle LECOUTURIER qui a donné procuration à Mlle CAZAUX (*à compter de la question n° 20*)

Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à M. VEUNAC

M. BLEUZE qui a donné procuration à M. OLIVE Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KEH



1 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Il s'agit pour l'essentiel de transferts purement comptables de crédit entre chapitres de fonctionnement (pour permettre leur bonne affectation), mais également de modifications liées à l'inscription de crédits supplémentaires afin de faire face au risque pandémique que constitue la grippe A H1N1, et afin d'aider certaines associations à surmonter des difficultés ponctuelles de trésorerie et de soutenir deux autres dans la conduite de leur projet. Par ailleurs, des dépenses nouvelles d'investissement sont programmées afin de régulariser une écriture comptable antérieure, acquérir du matériel de réception, renforcer la sécurité de l'hôtel de ville et procéder à une grosse réparation à la patinoire.

Toutes les dépenses nouvelles sont couvertes par une plus-value perçue par la Commune au titre de la Dotation Nationale de Péréquation.

VOTE :

- POUR 30
- ABSTENTION 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

2 - ANGLET HORMADI ELITE - AVANCE SUBVENTION

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Afin d'aider la SASP ANGLET HORMADI ELITE à surmonter une situation conjoncturelle délicate, il est décidé de lui accorder une avance exceptionnelle de subvention d'un montant de 30 000 €.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM AMATEUR VIDEO D'ANGLET - SUBVENTION

(Rapporteur : Mme BORDA)

Il est décidé d'accorder une aide financière de 1 000 € au Festival International du Film Amateur Vidéo d'Anglet.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - FESTIVAL "LES TRANSLATINES" - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : Mme BORDA)

Il est décidé d'accorder au Théâtre des Chimères une subvention exceptionnelle de 8 000 € pour l'organisation sur Anglet de la 29^{ème} édition des "Translatines".

VOTE :

- POUR..... 38
- ABSTENTION..... 1 (M. ITHURBIDE)

ADOPTE

5 - PARTENARIAT U.P.P.A. - MONTAURY - BOURSES ETUDIANTES

(Rapporteur : Mme LAPOYADE DESCHAMPS)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour l'attribution aux étudiants de bourses de stages.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTRONIQUE - CONVENTION CONSEIL GENERAL

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques pour la mise à disposition de panneaux d'affichage des scores électronique en vue d'équiper les installations du stade Orok Bat.

VOTE :

- POUR 32
- ABSTENTION 7 (MM. VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlle CAZAUX, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

7 - CLASSEMENT DE LA VILLE EN STATION CLASSEE DE TOURISME

(Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Il est décidé de solliciter le Préfet pour la dénomination de la Ville d'Anglet en station classée de tourisme.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

(Rapporteur : Mme HADIDI)

Il est décidé de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité, d'adhérer à la plate-forme du Conseil Général www.eadministration64.fr, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec un établissement bancaire pour l'obtention d'un certificat électronique ainsi que la convention de télétransmission avec le M. le Préfet

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - MARCHE PUBLIC D'ASSURANCE

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés d'assurance avec la SMACL pour le lot "protection juridique" et avec HISCOX pour le lot "tous risques exposition".

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - ACQUISITION 33 AVENUE DE LA CHAMBRE D'AMOUR

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'acquérir à titre gratuit un terrain de 6 m² situé 33 Avenue de la chambre d'Amour (alignement de voie).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - ACQUISITION 93 ROUTE DE SAINT PEE

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'acquérir pour 12 000 € un terrain de 104 m² situé 93 Route de St Pée (réaménagement de voie).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - ACQUISITION ALLEE YVES BRUNAUD

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'acquérir à titre gratuit un terrain de 52 m² situé 23 Allée Yves Brunaud(réaménagement de voie).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - ACQUISITION RUE DE BAHINOS

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'acquérir pour 4000 € un terrain de 34 m² situé Rue de Bahinos (réaménagement de voie).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - ACQUISITIONS RUE DE CHASSIN

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre du réaménagement de la Rue de Chassin, il est décidé d'acquérir pour 170 €/m² plusieurs bandes de terrains (propriétés VIGNEAU, LEDUC, LAUDOUARD, MONGABURU).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE ALLEE DE LORIAK - ACQUISITION

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'acquérir gratuitement trois petites parcelles d'une contenance totale de 132 m² appartenant à l'Association Syndicale Libre Allée de Loriak.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - AVENUE DES ARBOUSIERS - ACQUISITION D'UN DELAISSE DU COMITE OUVRIER DU LOGEMENT

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est décidé d'acquérir à titre gratuit un terrain vague de 595 m² situé le long de l'Avenue des Arbousiers (lotissement Les Pins).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - SALLE DU PIGNADA - RESTRUCTURATION - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Dans le cadre du chantier de la salle du Pignada, diverses modifications ont dues être conduites pour adapter le projet et également prendre en compte des améliorations ponctuelles des locaux existants. M. le Maire est habilité à signer les avenants n° 1 (hausse globale de 6,05%) pour les lots correspondants :

- n° 1 - Démolition Gros Œuvre : Société MAINAGUET pour 24 247,49 € HT
- n° 3 - Etanchéité : GD étanchéité pour une moins value de 2 790 € HT
- n° 5 - Menuiseries bois : Entreprise ITOIZ pour un montant de 2 675,59 € HT
- n° 6 - Plâtrerie plafonds suspendus : Société MPM pour un montant de 3 454,42 € HT
- n° 7 - Courants forts – Courants faibles : Société INEO pour un montant de 3 104,62 € HT
- n° 8 - Chauffage VMC production EC : Société INEO pour un montant de 3 226,16 € HT

VOTE :

- POUR..... 31
- ABSTENTION 8 (M. VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

18 - PLACE DE LA BECASSE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ANIMATION - MARCHE D'ETUDES

(Rapporteur : M. DASSIE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le Cabinet AIR ARCHITECTES (associé aux bureaux d'études OTCE et SAS ECO) le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment d'animation de la Place de la Bécasse (forfait de rémunération de base : 116 800 € HT).

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - CREATION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL A QUINTAOU - PROGRAMME ET CONCOURS D'ARCHITECTURE

(Rapporteur : M. ESPILONDO, Maire)

Il est décidé d'adopter le principe de réalisation de l'équipement culturel pluridisciplinaire de 800 places dédié au spectacle vivant (théâtre - musique - danse - arts du cirque et de la rue - arts de la parole...) sur l'espace de Quintaou jouxtant la médiathèque municipale, et d'approuver le programme de l'opération établi par le cabinet IOSIS. Le coût estimatif sommaire de ce programme s'élève à 9 178 000 € HT, dont 6 640 000 € pour les travaux de bâtiment.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer le concours d'architecture correspondant.

Les membres titulaires et suppléants du jury sont par ailleurs désignés.

VOTE :

- POUR 30
- CONTRE..... 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

20 - PATINOIRE - RENOVATION ET RESTRUCTURATION - PROGRAMME

(Rapporteur : M. VOISIN)

Le programme finalisé de la rénovation- restructuration de la Patinoire, ainsi que le nouveau coût d'objectif (5 400 000 € HT) sont approuvés et Monsieur le Maire est habilité à signer le marché d'études à intervenir avec l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera désignée par le jury.

VOTE :

- POUR 30
- ABSTENTION 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

21 - DECLASSEMENT PARTIEL DE LA RUE DE JOUANICOT

(Rapporteur : M. CELAN)

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est décidé de déclasser partiellement la Rue de Jouanicot.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

22 - CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE L'ALLEE DES LUCIOLES

(Rapporteur : M. CELAN)

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est décidé de classer l'Allée des Lucioles dans la voirie communale.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

23 - A63 - RETABLISSEMENT DES VOIES

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute A63 dans la section Biarritz-Ondres, Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société ASF les conventions pour les voiries interrompues qui feront l'objet de travaux connexes à l'élargissement. Sur Anglet, seul le Chemin Larrue de Bas est concerné. Cette voie sera par la suite rétablie, avec des modifications éventuelles des réseaux.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

24 - PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT SUR LE BOULEVARD DU BAB - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

(Rapporteur : M. DASSIE)

Dans le cadre du projet de passerelle de franchissement du boulevard du BAB (développement d'une liaison douce inter- quartiers), le cabinet SEQUENCES (associé aux architectes DEFOL et MOUSSEIGNE, au paysagiste ANDUEZA et au bureau d'études EGIS) est retenu pour le marché de maîtrise d'œuvre correspondant. Monsieur le Maire est habilité à négocier les honoraires et à signer le marché d'études à intervenir.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

25 - PROJET IMMOBILIER 67 AVENUE DE BIARRITZ - PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

(Rapporteur : M. CELAN)

Le projet immobilier de la SCCV LEHENA au 67 Avenue de Biarritz (construction de 9 logements) nécessitant un renforcement de l'adduction électrique, il est décidé de fixer la part mise à charge de la société EZTI pour les travaux correspondants, propriétaire du terrain, à 100 % de la dépense prévisionnelle, soit 8 404.27 € HT.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

26 - PROJET IMMOBILIER RUE DES PRIMEVERES - PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

(Rapporteur : M. CELAN)

Le projet immobilier de M. MINDURRI (et du Comité Ouvrier du Logement) au 12 Rue des Primevères (construction de 83 logements) nécessitant un renforcement de l'adduction électrique et du réseau électrique, il est décidé de

fixer la part mise à charge de M. MINDURRI pour les travaux correspondants, propriétaire du terrain, à 100 % de la dépense prévisionnelle, soit 16 720,86 € HT.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

27 - MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE TRAVAUX D'EAU POTABLE - AVENANT N°1

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société Lyonnaise des Eaux l'avenant N°1 pour le marché de travaux divers de réseau d'eau potable et défense incendie afin de prendre en compte des travaux modificatifs sur les bouches à clés et leur mise à niveau pour les opérations de réfection de voirie.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

28 - REHABILITATION DE LA PLACE DU GENERAL LECLERC - MARCHE D'ETUDES

(Rapporteur : M. VOISIN)

Dans le cadre du projet de réhabilitation, il est décidé de retenir comme maître d'œuvre l'équipe DESSEIN DE VILLE de Toulouse, associée au cabinet d'infrastructures INGEROP et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant (d'un montant de 205 000 € HT).

Monsieur le Maire est par ailleurs autorisé à signer un contrat avec le cabinet TPMO (pour 32 579, 04 €), spécialisé en OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination), qui sera chargé d'assurer une bonne coordination des travaux, une concertation avec les commerçants et riverains, et un suivi constant des entreprises.

VOTE :

- POUR..... 30
- ABSTENTION 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

29 - RUE DE L'UNION - ENFOUISSEMENT DU RESEAU NUMERICABLE

(Rapporteur : M. CELAN)

Dans le cadre de la sécurisation de la rue de l'Union dans la partie comprise entre la rue de Venise et la rue Jean Léon Laporte (soit environ 150 ml), il est décidé un renforcement de l'éclairage public ainsi que la suppression des poteaux en béton, support de tous les réseaux, afin de dégager de l'espace pour les cheminements piétons. Les travaux (estimés à 16 812.53 € au titre du génie civil, et à 3 953.97 € au titre du câblage pour assurer le financement des travaux) seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Electrification.

VOTE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

30 - AGRIVA - AVIS APRES ENQUETE

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Dans la mesure où le dossier concerne une extension et non pas une implantation, il est décidé d'émettre un avis favorable à l'extension des activités d'AGRIVA, sous condition de la prise en compte d'observations relatives à l'activité (arrêt de pompage dans la nappe phréatique, *éviter tout déversement lors des opérations de maintenance, mettre un terme aux envols et retombées d'engrais...*), au rejet des eaux de ruissellement et des eaux sanitaires, aux impacts sur l'environnement.

VOTE :

- POUR 30
- ABSTENTION 1 (M. ITHURBIDE)
- CONTRE 8 (M. VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE

31 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Les documents correspondants sont mis à disposition du public dans les bureaux des services techniques municipaux.

32 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Les documents correspondants sont mis à disposition du public dans les bureaux des services techniques municipaux

33 - S.M.U.N. - RAPPORT D'ACTIVITES 2008

(Rapporteur : Mme KEH)

Le document correspondant est mis à disposition du public dans les bureaux des services techniques municipaux

34 - RESSOURCES HUMAINES - INSTAURATION DE LA PRESTATION "CHEQUE DEJEUNER"

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

Il est décidé d'approuver l'instauration de la prestation "chèque déjeuner" et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATIONS

(Rapporteur : M. PAUL-DEJEAN)

L'évolution de la situation statutaire de certains agents municipaux et la vie des services conduisent à apporter certaines modifications au tableau des emplois communaux

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

ANGLET, le 9 OCTOBRE 2009.

LE MAIRE,